



# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 25 septembre 2025

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, représentants le conseil municipal. Mmes Chantal SCHWARTZ, Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO, Christelle TREHET-COLLET, Marie Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

Mme Corinne PICARD  
M. Philippe LABORDERIE

Mme Danielle LANGLOIS  
Mme Edith CHOUTEAU

**Absent excusé**

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

**Convocation adressée le 19 septembre 2025, CASF, article R123-16**

---

**POINT N°5 – BUDGET SAD – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L123-4 à L123-9,

Considérant que le Trésor Public a sollicité le CCAS pour une admission en non-valeur en raison d'une valeur inférieure au seuil de poursuite.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :**

- D'accepter l'admission en non-valeur pour la somme de :

Compte	Montants présentés
6541	219,47 €

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

